Le statut des félicitations présentées à l'avènement de l'année hégirienne

Qu'en est il de la présentation de félicitations à l'occasion de l'avènement du nouvel an hégirien en disant : bonne année ou en sollicitant la bénédiction divine pour d'autres ou en envoyant des messages dans lesquels on formule de telles prières pour l'arrivée du nouvel an?

Louanges à Allah

Cheikh Mouhammad ibn Salih
ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa
miséricorde) a été interrogé en ces termes: «Qu'en est il de la présentation de
félicitations à l'occasion de l'avènement du nouvel an hégirien et comment faut
il répondre?»

Voici sa réponse: « Si quelqu'un te félicite, réponds le
, mais n'en prends pas l'initiative. Voilà la vérité sur cette question.
Si quelqu'un te disait: je te félicite à l'occasion du nouvel an, dis lui:
qu'Allah te félicite bien et qu'il en fasse une année de bien et de
bénédiction. Mais ne commence pas par adresser des félicitations aux autres car
je ne sache rien prouvant que les ancêtres échangeaient des félicitations à
cette occasion. Mieux , sachez que les ancêtres ne
reconnaissaient pas le mois de Mouharram comme le
début de l'année hégirienne avant l'avènement du califat d'Omar ibn
al-Khattab (P.A.a).

Source: réponse à la question n° 835 du disque contenant l'encyclopédie «Rencontre
mensuelle et Porte ouverte. 1ere édition Rencontre mensuelle» par
son éminence, publié par le Bureau de l'Appel et de l'Orientation de Ounayza

Cheikh Abdoul Karim al-Khoudayr dit à propos de
la félicitation (de quelqu'un) à l'occasion de
l'entrée du nouvel an hégirien: prier pour un musulman en utilisant des termes
indéterminés qui ne possèdent pas une valeur cultuelle à l'occasion des fêtes
ne fait l'objet d'aucun inconvénient, s'il ne s'agit que de renforcer la cordialité et l'affection et montrer la joie en face du musulman. L'imam Ahmad
(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Je ne prends pas l'initiative de féliciter (quelqu'un) mais si on me félicite, je
réponds car il est obligatoire de rendre le salut. Quant au fait de prendre l'initiative des félicitations, il ne s'atteste pas dans la Sunna: ça ne fait l'objet ni d'un ordre ni d'un interdit. »